

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-010-14757/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence pour l'organisation du colloque international "Quelle sécurité énergétique : nouvelles réalités économiques et contingences géopolitiques au sud de l'Europe" - Approbation d'une convention - MGDIS n°5663
70430**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'organisation d'évènements qui contribuent fortement à l'attractivité et au rayonnement international du territoire ainsi que les actions menées dans la perspective de la valorisation scientifique et le développement de la recherche en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po Aix) sollicite la Métropole pour l'organisation de la deuxième édition d'un grand colloque international qui se tiendra du 1er au 2 décembre 2023 à Aix-en-Provence dont la thématique abordée sera la suivante : « Quelle sécurité énergétique : nouvelles réalités économiques et contingences géopolitiques au Sud de l'Europe ».

La guerre en Ukraine a démontré la fragilité des économies européennes par rapport à leur dépendance énergétique à la fourniture en gaz russe. L'Union Européenne a lancé le plan « Repower EU » pour renforcer l'indépendance énergétique de l'Europe d'ici 2027. Les Etats du sud de l'Europe, pour des raisons historiques, doivent aujourd'hui fournir un effort particulièrement intense pour recomposer leurs approvisionnements. En effet, hormis la France, les pays de l'Union Européenne riverains de la méditerranée figurent tous parmi les pays où la consommation d'énergies fossiles est la plus élevée et souffrent d'une faible diversification de leurs approvisionnements en hydrocarbures. La définition d'une nouvelle stratégie énergétique européenne commence à voir le jour, notamment au niveau de la commission, mais se heurte aux intérêts spécifiques de certains membres qui ont lancé des initiatives spécifiques visant à leur assurer des garanties d'approvisionnement à court et moyen termes.

Ce colloque, en réunissant des personnalités diplomatiques, politiques, mais aussi des universitaires et représentant du monde socio-économique, permettra d'interroger ces contraintes, ces stratégies et leurs interrelations avec les recompositions géopolitiques au sud de l'Europe et aux différentes échelles.

Plus de 300 participants sont attendus et parmi eux des experts qui échangeront lors de tables rondes dont les thématiques abordées sont les suivantes :

- Géopolitique de l'énergie en méditerranée
- Nouvelles politiques européennes de sécurité énergétique
- L'Algérie, nouveau géant énergétique
- Un new deal énergétique aux frontières sud de l'Europe.

Sciences Po Aix veut donner un rayonnement international à cette manifestation et en faire à la fois un rendez-vous incontournable de la réflexion diplomatique sur la sécurité énergétique du sud de l'Europe, ainsi qu'un lieu propice à des échanges efficaces au sein de la communauté diplomatique qui y assistera.

Ce colloque contribuera à valoriser les experts universitaires sur les questions méditerranéennes, à étendre le rayonnement du site d'Aix Marseille et renforcera ainsi la reconnaissance de la centralité de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le débat méditerranéen (notamment pour animer le dialogue avec la rive sud de la Méditerranée).

L'engagement international de Sciences Po Aix a également un impact fort sur son évolution et sa modernisation : actualisation permanente du contenu des enseignements, innovations pédagogiques, développement des cours en langue étrangère et intégration de l'objectif d'ouverture internationale à tous les niveaux de la vie de l'établissement.

Le plan de financement de cette action se présente de la façon suivante :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel Co financeurs	Montant proposé
L'institut d'Etudes Politiques N° MGDIS : 5563	Quelle sécurité énergétique nouvelles réalités économiques et contingences géopolitiques au sud de l'Europe	1 et 2 décembre 2023	N-1 : 10 000 €	10 000 €	56 000 € Co-financeurs OTAN : 11 000€ Région : 15 000€ Mairie d'Aix en Provence : 10 000€ Aides privées : 10 000€	10 000 € Soit 17,86% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'Institut de Sciences Politiques d'Aix en Provence pour l'organisation de l'action susvisée et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère international de ce colloque.

- La qualité des personnalités et intervenants attendus.
- L'intérêt pour la Métropole de soutenir Sciences Po Aix qui souhaite faire de cet évènement un rendez-vous incontournable de la réflexion diplomatique sur la sécurité énergétique du sud de l'Europe.
- La contribution d'un tel évènement au rayonnement de notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'Institut des Etudes Politiques pour le colloque international « Quelle sécurité énergétique : nouvelles réalités économiques et contingences géopolitiques au sud de l'Europe ? » pour un montant total de 10 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 1 :

Est approuvée la convention d'objectif, ci-annexée conclue avec l'Institut de Sciences Politiques d'Aix en Provence.

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67- nature 657382 - sous politique B360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE